

216

Election de la Rotière

Beneficiaire du legs
Génétais 1936

5 Mars 1937
Baud 12/3
Ecluse 11
Bassin 5 Mars 1937

Le Conseil fixe au dimanche 14 Mars à 14 heures, l'élection de la Rotière.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant deux candidates 1^e Mme Vre Pelletier & enfants, née à Ursel. Seulâtre d'une petite pension, 2^e Mme Vre Nobis, 2 enfants, née à Ursel. Sans ressource et ne pouvant travailler pour raison de santé.

Le Conseil, considérant que le cas de Mme Vre Nobis est la plus critique, la désigne à l'unanimité pour bénéficier du legs Génétais, année 1936,

Elle recevra donc le montant du legs. Soit 290 francs, crédits futurs au budget additionnel de 1937.

M. Magnier expose qu'un article de la loi du 31 octobre 1915 sur la police des cours d'eau non navigables, stipule que le responsable de ces barrages, est l'usager, c'est à dire le propriétaire de l'immeuble, en conséquence la commune est en droit de demander à l'usager de mettre son barrage en bon état de fonctionnement.

Le Conseil décide de s'enquérir auprès du Syndicat de l'Yvette à quelles heures et en quelles circonstances les vannes doivent être levées, et de demander à Monsieur Dufulant, Maire de Palaiseau, commune sur laquelle se trouve le barrage du Moulin de Loyère, d'adresser une mise en demeure au propriétaire de mettre ce barrage en état de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose que l'assemblée doit entendre Monsieur Violaine, sur son rapport concernant le puits artésien.

Le Conseil décide, pour donner toute liberté à M. Violaine, de poursuivre la séance à huis clos, et de reporter le débat public à une autre séance.

Allocation militaire: Avis favorable à la demande Debruyne.

Assistance aux femmes en couches: 1 refet, 1 admission

Assistance aux vieillards: 1 admission pour hospitalisation.

Assistance médicale gratuite: 2 admissions.

Doutz Violaine Chotier Dellès Gillet
Lebel Lebel Courton Lebel
Lebel H. S. Blanchet Bouqueray
Sommer

Le Lundi 1^{er} Mars 1937

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, dans l'ordre de ses séances, quelles le Samedi 6 Mars 1937 à 14 h 30 à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour

Le Maire

Réunion du 6 Mars 1937

Le Samedi 6 Mars 1937 à 14^h 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire pour la session de février.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Deschamps adjoints, Blanchet, Léraux, Magnier, Lefèvre, Delbos, Fourat, Farre Coustant, Bouquin, Courbin, Bautorte, Dupré, Delahaye.

Excusés : M. M. Tugon, Hennegras, Leborgne, Thulin.

Abstiens : M. M. Croc, Naudet, Chastier.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil donne acte à M. le Maire des correspondances dont il vient de donner lecture.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Quillet, Officier des pompiers, demandant la construction d'une bouche d'incendie de 45, au coin de la Rue de la dimancherie et de l'Allée du Grand Mesnil étant donné l'activité de construction dans ce quartier.

Le Conseil décide la construction de cette bouche d'incendie et vote les crédits nécessaires, à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Bures, demandant l'autorisation d'utiliser les bouches d'incendie situées Rue de la dimancherie dans le cas où un sinistre éclaterait avenue de Bures ou Avenue du Grand Mesnil, dans un des immeubles situés sur le territoire de Bures sur Yvette. Le Conseil est d'accord pour donner cette autorisation.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine-et-Oise, demandant aux Municipalités, d'envisager la possibilité d'accorder à la Ligue Française de l'enseignement, une subvention pour le Congrès qui doit se tenir à Versailles du 13 au 20 Mai 1937.

Le Conseil rejette cette demande.

M. le Maire communique au Conseil qu'il a reçu du Comité Régional de l'Île de France, pour la représentation du département de Seine-et-Oise à l'exposition internationale de Paris en 1937, une demande de subvention appuyée d'une lettre du préfet.

Le Conseil après en avoir délibéré, par 7 voix, contre 5, et 2 abstentions, fixe la participation de la commune, à la somme de cinq cent francs, qui sera versée à la Caisse du Trésorier du Comité de l'Île de France.

Décide que cette somme sera inscrite au budget additionnel de 1937.

Bouche d'incendie
Rue de la dimancherie

versé le 8 Mars 1937

versé le 31 Mars 1937

lettre de M. le Maire
de Bures

Demande de subvention
ligue de l'enseignement

Demande de subven-
tion, exposition interna-
tionale de 1937

versé le 8 Mars 1937

versé le 13 Mars 1937

Subvention à l'œuvre des pupilles de l'Ecole publique
Envoyé le 8 Mars 1931
Recu le 12 Mars 1931
lettre Neeveu

Le Conseil vote une subvention de 100 francs à l'œuvre des pupilles de l'Ecole publique de Sene et Vise, à prélever à l'article 9^e du budget de 1931 pour dépenses imprévues.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Neeveu, entrepreneur de Bals publics, proposant de faire les Bals des 3 fêtes de l'année 1931. Le Conseil renvoie cette lettre à la commission des fêtes pour suite à donner.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Sene et Vise, demandant au Conseil municipal de prendre une délibération relative à la garantie de la commune apposée à faire en cas de défaillance des lots du Val d'Orsay.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance du dossier déposé par l'association syndicale autorisée "le Val d'Orsay" en vue d'obtenir un prêt de la Caisse départementale pour la canalisation en eau potable des voies de ce lotissement.

Considérant qu'une subvention de l'Etat a été accordée à cette association.

Que rien ne s'oppose à ce que la garantie demandée soit accordée.

Que les ressources de cette association seront largement suffisantes au remboursement de cette dette.

Donne un avis favorable à la demande présentée par cette association.

Décide à l'unanimité de maintenir la délibération du 18 juillet 1931, votant une imposition éventuelle de 200 centimes, étant entendu qu'elle se confondra avec celle votée le 10 décembre 1929 pour la Villa des Deux Gares.

M. le Maire communique une lettre de M. Rousseau, garde champêtre, demandant que la commune prenne à sa charge les frais de son hospitalisation de sa dernière maladie, visites du docteur et frais pharmaceutiques, ainsi qu'une indemnité pour un logement qu'il a loué à la suite des décrets-lois de 1935 sur les cumuls.

Le Conseil décide par 13 voix et 2 absences de ne pas donner suite à la demande de M. Rousseau, celui-ci ayant reçu pendant toute la durée de sa maladie, la totalité de ses acomptements, risques professionnels et surveillance du marché.

Le Conseil vote à l'unanimité une subvention de cent francs destiné à l'achat d'un lot dit "du Conseil Municipal" pour la tombola de la Caisse des Ecoles, à prélever à l'article 9^e du budget primitif de 1931 pour dépenses imprévues.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Secrétaire du Comité de la Caisse des Ecoles, sollicitant l'augmentation de la subvention du Conseil Municipal, étant donné les charges très lourdes résultant de

lettre Rouzeau

Tombola de la Caisse des Ecoles

Envoyé le 8 Mars 1931
Recu le 12 Mars 1931
Cantine scolaire

l'admission gratuite à la cantine des enfants des chômeurs et des indigents et de la cherté croissante des denrées, malgré que le prix des repas ait été porté à 2^e.25, et que les anciens gratuits payent 0^e.50 actuellement.

M. M. Delahaye et Blanchet demandent que la cantine fonctionne pendant toute la durée de l'année scolaire.

Le Conseil décide de renvoyer la question à la commission des Ecoles, et de prendre des renseignements dans les communes voisines où la cantine fonctionne toute l'année.

Emet un avis favorable à l'octroi d'une subvention destinée à combler le déficit.

Indemnités de logement des instituteurs et institutrices

Le Conseil décide qu'à partir du premier Janvier 1937, les indemnités de logement allouées aux instituteurs et institutrices seraient de 1.500 francs pour les célibataires et de 2.000 francs pour les instituteurs ou institutrices mariés, étant entendu qu'il ne sera accordé qu'une seule indemnité de 2.000 francs par ménage d'instituteurs.

Le Conseil décide qu'à partir du premier Janvier 1937, les indemnités de logement allouées aux instituteurs et institutrices seraient de 1.500 francs pour les célibataires et de 2.000 francs pour les instituteurs ou institutrices mariés, étant entendu qu'il ne sera accordé qu'une seule indemnité de 2.000 francs par ménage d'instituteurs.

M. le Maire communique une lettre de M. le Maire de Palaiseau

concernant la ligne de Paris-Chartres.

Le Conseil est d'accord pour s'associer au voeu présenté par le Conseil municipal de Palaiseau dans la séance du 20 Novembre 1936 pour que l'électrification de la ligne soit poursuivie ainsi qu'il est prévu dans un projet.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Puvoland, 103, Rue de Versailles, disant qu'il avait adressé une réclamation à la direction de la compagnie du P.C. au sujet du service de livraison à domicile dans la localité.

Il lui a été répondu que pour donner satisfaction au public, la compagnie s'était entendue avec son correspondant pour éendre les services de factage et de camionnage à Orsay, aux différentes agglomérations, contiguës à cette localité et que le Guichet serait prochainement desservi à domicile au même titre que la localité d'Orsay. Le nouveau service devant être mis en application dès que la proposition serait approuvée par l'administration supérieure.

Le Conseil décide d'appuyer la demande de M. Puvoland et de demander à M. le Ministre des Travaux publics de statuer l'approbation dont il s'agit, étant donné l'amélioration qui doit en résulter pour les habitants du Guichet.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Jouvet demandant l'augmentation de son salaire.

Le Conseil décide qu'une augmentation de 10%, soit 10 francs par mois, seraient allouée à M. Jouvet à partir du 1^{er} Janvier 1937, les crédits afférents à inscrire au budget additionnel.

Demande Jouvet

Le Conseil décide qu'une augmentation de 10%, soit 10 francs par mois, seraient allouée à M. Jouvet à partir du 1^{er} Janvier 1937, les crédits afférents à inscrire au budget additionnel.

construction d'un hôtel
des postes

M. Magnier rend compte des démarches qu'il a faites, à ~~l'arr~~ particulier, auprès de l'administration des P.C.C., au sujet de l'inhabitabilité du local actuel et de la construction d'un hôtel des postes. Le directeur a envisagé une solution qui déchargerait la commune du coût de la démolition de l'ancien presbytère.

Le Conseil décide de convoquer Monsieur Faifet à une prochaine réunion de la commission des postes dont M. Magnier demande à faire partie.

M. le Maire communique une lettre de M. Beurdeley, avocat de M. Despecher, demandant les intentions de la commune quant au paiement de l'indemnité à laquelle elle a été condamnée dans cette affaire.

Le Conseil décide à l'unanimité que la somme, capital et intérêts, serait inscrite au budget additionnel de 1937 et autorise M. le Maire à répondre dans ce sens à M. Beurdeley, afin d'éviter de nouveaux frais à la commune.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Prasidial demandant si la commune a l'intention de faire installer le tout à l'égout dans la rue Mademoiselle. Le conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.

M. le Maire soumet au Conseil une demande présentée par M. Martin, en vue d'obtenir la délivrance des alignements de deux voies proposées au plan d'extension, l'une de 10 mètres de largeur (partie de l'opération 26) l'autre de 8 mètres de largeur (opération 34).

Après examen, le Conseil, considérant que la réalisation de la partie de l'opération 26 comprise entre le Chemin de fer et la rue de Versailles, entraînerait la construction sur le chemin de fer d'un pont de 40 à 50 mètres de longueur.

Décide que la commune n'est pas en mesure d'effectuer dans le délai de quinze ans les travaux nécessaires pour que ce tronçon soit relié au réseau des voies publiques environnantes.

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 1^{er} Mars 1919, 19 juillet 1924, le Conseil demande à M. le préfet que le Conseil Général soit appelé à décider, lors de sa prochaine session ordinaire, s'il y a lieu pour le département d'effectuer les travaux dans le même délai et de voter les ressources nécessaires.

M. le Maire expose au Conseil que la 2^e classe de l'école des filles est insuffisamment aérée, et qu'il est nécessaire de percer une baie donnant sur l'allée des Silleuls.

Le devis établi par M. Colin pour ce travail, le monte à 9.250 francs.

Le Conseil accepte ce devis à l'unanimité et est d'accord pour que le travail soit fait pendant les vacances de Pâques.

Affaire Despecher

lettre Prasidial

Demande d'alignement

Martin

plan d'extension - opérations N° 26 et 34

Mart

Percement d'une baie
dans la 2^e classe des
filles

10 Mars 1937
22 Mars 1937
Répartition des primes
Pour la consultation
des nourrissons
Stade Municipal

demande à Mme
Mougin 8 Mars 1937

Furnitures scolaires

8 Mars 1937
12 Mars 1937

lotissement de la
Croche

Plan d'alignement
du chemin 24

8 Mars 1937

Honoraires de M.
Thomas

8 Mars 1937
12 Mars 1937

Budget primitif
de 1937

éclairage public

Le Conseil désigne Melle Guillemand pour faire la répartition entre les nounices de la somme de 875 francs, pour primes d'assiduité à la consultation en 1936.

M. le Maire signale que des inconnus ont ouvert le robinet de la conduite d'eau du Stade, occasionnant une perte de 110 m³ d'eau, à la charge de la commune.

Le Conseil vote à l'unanimité une somme de 400 francs à Madame Mougin, pour la garde des enfants à la cantine pendant l'année 1936-1937 à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire expose que par suite de l'installation des classes provisoires, l'achat d'un complément de fournitures scolaires pour une somme de 3.500 francs.

Le Conseil décide l'achat de ces fournitures, le supplément de crédit pour y faire face sera inscrit au budget additionnel de 1937.

Monsieur Magnier expose au Conseil que des acquéreurs du lotissement de la Croche se plaignent que l'éclairage électrique n'est pas terminé, il demande de faire vérifier si tout le territoire de la commune est éclairé et au cas où il ne le serait pas, de joindre la protestation du Conseil Municipal à celle de la commune de Palaiseau, contre le lotisseur M. Collet.

M. le Maire dépose sur le Bureau le plan d'alignement du Chemin 24, établi par Monsieur Thomas, géomètre à Orsay.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu les dispositions du plan d'extension d'Orsay, déclaré d'utilité publique par décret du 11 février 1936.

Vu l'opération N° 12 de ce plan, portant élargissement à 10 mètres du chemin Rural N° 24, entre la rue de Malbecourt et le territoire de Palaiseau, sur une longueur de 486 mètres.

Vu le dossier établi par M. Thomas, portant déclassement et reclassement dans la voirie urbaine.

Approuve à l'unanimité le plan tel qu'il est établi, demande la déclaration d'utilité publique, fixe à 15 francs le mètre carré de terrain à acquérir et à aliéner pour cette opération.

M. le Maire expose au Conseil qu'il est du à M. Thomas la somme de 5.264 francs pour le plan d'alignement du chemin 24 et divers travaux de rapportant au plan d'extension d'Orsay.

Le Conseil décide de prélever cette somme sur le budget de 1937 à l'article pour honoraires des architectes, et qu'un complément à cet article serait prévu au budget additionnel de 1937.

M. le Maire rend compte à l'assemblée que le budget primitif de 1937 a été approuvé sous réserve que les crédits de chômage seraient majorés au chapitre additionnel, exercice 1937.

A la demande de M. Magnier, le conseil décide de

Enlèvement des ordures

convoyer la commission d'électricité; avec un technicien, pour étudier le projet d'éclairage public de la commune.

M. Delahaye informe M. le Maire qu'il lui remettra la liste des voies dans lesquelles l'enlèvement des ordures n'est pas fait.

La séance est levée à 17^{me} 30.

Election de la Rosière

Séance — du 14 Mars 1937

Le lundi 8 Mars 1937,

Convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 14 Mars 1937 à 14 heures, à l'effet d'y désigner la Rosière pour 1937.

Le Maire
M. Delahaye

L'an mil neuf cent trente sept, le quatorze mars à 14 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents M. M. Decauville, Maire, Leborgne, Chantier, adjoints, Blanchet, Magnan, Lefevre, Delbes, Tavre, Croc, Constant, Henrigrave, Bouquin, Vaudrey, Boutoule, Delahaye, Leroux,

Excusés M. M. Justin, Flanrat, Lagron, Cholet, Deschamps,

Le Conseil, étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convoquées le 8 Mars 1937, ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont : M. M. le Curé, Bertrand, Greux, Prevost, Pirot, Lefèvre, Mariquot, Persiaux, Colin, Lefort, Demouchy, Le Févre, Lorme

Après avoir entendu la lecture de l'article 6 du testament de M. Archange, relatif à l'élection de la rosière,

Procéde à l'élection de la rosière pour 1937.

Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de trois.

N° I. Inscrite le 2 Février 1937. Renée Juliette Albertine LELIEVRE domiciliée à ORSAY, 39 Boulevard Dubreuil, née à Orsay, le 28 Novembre 1917, ayant sept petits frères et soeurs en bas âge. Travaille à la Maison Morquin et Muguet, fabrique de sacs en papier, 1 à 9 rue de la Saône, Paris (14^e) et gagne 3 FR 75 de l'heure, depuis Décembre 1935.

N° 2. Inscrite le 2 Février 1937. Adrienne Mathilde DRAGUE, domiciliée à Orsay, place de la République, née à Paris (14^e) le 6 Octobre 1917. Orpheline de père (Mort pour la France) Pupille de la Nation. Vit avec sa mère, femme de ménage. A un frère âgé de 28 ans, marié. Travaillait comme téléphoniste à la Compagnie Nationale de la Pharmacie Française, 9 bis, rue Antoine Bourdelle, aux appointements de 425 Fr par mois. Habite Orsay depuis 1923. Père décédé des suites de guerre en 1929, sous-Officier, réformé 100%. Actuellement en chômage depuis le 3 Octobre 1936.

N° 3. Inscrite le 2 Février 1937; Rolande Andrée AVENEL, domiciliée à Orsay, chez Monsieur GOUSSARD, son oncle, 121 Rue de Versailles, ses parents, Monsieur et Madame DUTOIR, résidant au Guichet, rue de la Colline, née à COURDEMANGE (Sarthe) le 16 Mai 1920, ayant 3 soeurs & 1 frère. A travaillé chez Madame CHEVALIER, 14, rue Archangé, en apprentissage pendant deux ans 1/2; 2^e- Chez COGARD, 14 rue Dareau à Paris, pendant 5 mois, gagnait 20 Fr par jour; 3^e- Chocolaterie "La Victoria" à Palaiseau, gagnait 20 Fr par jour, & en chômage depuis le 24 Décembre 1936 au 28 Février 1937, et retravaille depuis le 1er Mars 1937.

Mme Lelièvre, 1^{re} voix
 Mme Drague: 25 voix élue
 Mme Abenel
 Les résultats du scrutin ont donné ; 1^{re} tour,
 votants 89. Majorité 15
 La date du couronnement est fixée au 9 Mai.
 Ont signé les membres présents

A. Bourdieu P. Doutaud D. Bouquin
G. Gouraud J. Léveillé E. Dum Blanchet
A. Lelièvre R. Breart E. Porteau
A. Drague L. Lefèvre H. Lassard
A. Sertain E. J. Marquand J. Georges
H. Lefèvre F. Belles D. Hartog
A. Drague F. Cœuret J. L. Léveillé
A. Drague J. L. Léveillé J. Drague

Le 5 Avril 1937
 Convocation du Conseil Municipal, pour le Samedi 10 avril 1937 à 14^h30 à la Mairie d'Orsay. En ordre de Ses séances, en réunion publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour
 Le Maire

Séance du 10 Avril 1937

Le 10 avril 1937 à 14^h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne, Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbos, Fourat, Favre, Coussant, Hemingway, Bouquin, Courtois, Boutebou, Dupuy, Delahaye, Excuses, M. M. Plessis, Naudin, Leagthon, Abstentions : M. Chauvin, adjoint, Céoc.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adapté à l'unanimité, après observation de M. Deschamps, sur les travaux de réfection de la rue Mademoiselle, qui seront étudiés par la commission des Travaux.

Le Conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

lettres de M. le préfet de Seine et Oise
suit aux lettrismes et lignes de Chartres

M. le Maire donne lecture de deux lettres de M. le préfet de Seine et Oise, 1^e l'informant qu'il ne perd pas de vue lorsque la caisse sera en état d'accorder de nouveaux crédits de faire examiner tout particulièrement par le conseil d'administration 2^e que pour l'instant il n'est pas possible de donner suite au voeu du conseil municipal concernant la ligne de chemin de fer de Paris à Chartres par Gallardon.

Construction Société Lyonnaise

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à ester en justice contre la société Lyonnaise des eaux et à le porter partie civile pour poursuivre la démolition de la construction qu'elle a érigée irrégulièrement rue de l'Yvette, en infraction à la réglementation sur les permis de construire et les alignements, réclamer tous dommages-intérêts par l'organe de M^e Manche, avocat à Versailles.

Subvention à la ligue de l'enseignement.

Monsieur Magnier rappelle qu'à la dernière séance, la demande de subvention pour le congrès de la ligue de l'enseignement, a été refusée de renseignements, il expose que cette ligue est une organisation qui soutient les amicales laïques, qui ont pour but de promouvoir les amitiés post-scolaires parmi les anciens élèves des écoles laïques et demande au Conseil d'étudier à nouveau cette question.

Le conseil après en avoir délibéré, rejette cette demande de subvention par 10 voix contre 5 et 2 abstentions.

formules A et B

Envoyé le 12 - H 1937
Reçu le 19

Le conseil, après avoir entendu l'explose de M. Magnier sur la tarification de l'énergie électrique suivant les deux formules A et B, et concluant à l'avantage de la formule A; adopte

Eclairage public
designation d'un
ingénieur. Conseil

12 avril 1937
13 avril 1937

Tarif des vacances
funéraires

12. 4 1937
13. 4 1937

Nomination d'un
appariteur

12. 4 1937
13. 4 1937

Admissions en non
valeur

12. 4 1937
13. 4 1937

Inscription d'office

commune de Bièvres 12. 4 1937
lettres Bigot 1937

12. 4 1937
13. 4 1937

cette dernière formule par 13 voix contre 4.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Du Jonchay Ingénieur. Conseil pour l'éclairage public, proposant de se charger de l'étude et de la surveillance des travaux, dans les conditions suivantes :

Etude : 15.000 francs, dont 8.000 à prévoir au budget additionnel de 1937 et 7.000 au budget de 1938

Travaux : 2% pour une installation inférieure à un million, 20.000 francs pour une installation comprise entre 1.000.000 et 1.350.000 francs, 1.50% pour une installation supérieure à 1.350.000 francs.

Monsieur Magnier fait part à l'assemblée qu'il a une proposition dans de meilleures conditions.

Le Conseil, pour ne pas retarder l'installation de l'éclairage public, accepte les conditions de M. du Jonchay par 14 voix contre 2 et 2 abstentions.

Le Conseil fixe à l'unanimité à vingt-sept francs, le taux des vacances funéraires à allouer au commissaire de police de la circonscription de Palaiseau. Ordonné, 100 francs d'après l'article 62 de la loi de finances du 30 Mars 1902 et le décret du 12 Avril 1905.

M. le Maire expose que par suite de l'incorporation du garde-champêtre dans la police d'état, le traitement prévu au budget de 1937 de trouve inemployé et qu'il y aurait lieu de nommer un appariteur.

Le Conseil après en avoir délibéré autorise M. le Maire, par 10 voix contre 5 et 2 abstentions, à nommer un appariteur au traitement de 996 francs pour mois, logé, chauffé, éclairé, à prêter au budget de 1937 sur l'article pour traitement du gard

Le Conseil, sur la proposition de M. le Receveur municipal, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les

bulletins de recettes suivants :

1936. N° 34 - location de jardin - Laboue .50 francs chômeurs en 1936, Alavaine .50 francs n'a pas cultivé.

" N° 156. Vente de gadois - Crubode .500 francs double emploi Laureau .375 francs d"

" " N° 17 - distributeurs d'essence - Chriot .150 francs - Crachet et Robinet 150 francs, la facture n'est pas due, ces appareils étant assujettis aux taxes perçues pour le compte de l'Etat.

Le Conseil décide de demander à M. le préfet l'inscription d'officier au budget de la commune de Bièvres de la somme de 40 francs pour service d'ambulance, suivant bulletin de recettes N° 126 de 1935.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bigot, instituteur, demandant le supplément communal pour surveillance de la cantine scolaire, à partir du 1 Janvier 1937.

Le Conseil, considérant que le service fait par Monsieur Bigot a aidé les autres instituteurs et ne doit plus augmenter le montant du crédit, décide de comprendre M. Bigot dans la répartition de indemnités et de fixer à 83 francs 30 par trimestre, la part des instituteurs et à 133 francs 30 celle de M. Richard, à partir du 1^{er} janvier 1937.

Électrification de Courtabœuf.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Villejust disant que son conseil municipal a accepté de participer pour les 14/38^e de la dépense restant à la charge des communes pour l'électrification de Courtabœuf et demandant la reciprocité pour le hameau de la Folie-Bestin, dont 3 habitants sont situés sur la commune d'Orsay, et dont la part serait de 500 francs environ grâce à une importante subvention particulière et à celle de l'Etat.

Le Conseil, après en avoir délibéré accepte l'avant-projet de distribution d'énergie électrique du hameau de Courtabœuf établi par le Service du génie rural et pour lequel le ministère de l'agriculture a accordé une subvention de 33%, limitée au maximum de 12.300 francs pour la commune d'Orsay.

Accepte la participation de la commune d'Orsay dans l'électrification de la Folie-Bestin, selon l'offre du conseil municipal de Villejust.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Dufre, s'engageant à verser une subvention particulière de 3.000 francs pour l'électrification de Courtabœuf, dès que les travaux seront terminés.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette subvention et félicite M. Dufre de son geste.

Le président donne lecture de la circulaire préfectorale endate du 15 Mars 1937, concernant la fixation du taux de l'allocation mensuelle des vieillards, des infirmes et des incurables assistés à domicile.

LE CONSEIL,

Vu la circulaire préfectorale ;
Vu l'article 20 de la loi du 14 Juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, modifié par l'article 171 de la loi du 16 Avril 1930 ;

Vu l'article 5 du décret-loi du 30 Octobre 1935 ;
Propose au Conseil Général de fixer à CENT Francs le taux théorique de l'allocation mensuelle à servir, pour la période du 1er Janvier 1937 au 31 décembre 1941, aux bénéficiaires de la loi du 14 Juillet 1905, assistés à domicile, ce taux se décomposant ainsi qu'il suit :

Alimentation	60.--
Logement	20.--
Vêtements	8.--
Chauffage et éclairage	12.--
Total égal	100.--
=====	

Le président donne lecture de la circulaire préfectorale concernant la fixation du taux de l'allocation journalière d'assistance aux femmes en couches, en conformité de l'article 69 de la loi du 30 Juillet 1913 modifié par l'article 169 de la loi de finances du 16 Avril 1930 et l'article 5 du décret-loi du 30 Octobre 1935.

Le Conseil,

Vu la circulaire préfectorale,
Vu l'article 69 de la loi du 30 Juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, modifié par l'article 169 de la loi de finances du 16 Avril 1930 et l'article 5 du décret-loi du 30 Octobre 1935 :

Propose au Conseil général de fixer à SEPT Francs 50 le taux de l'allocation à servir aux femmes en couches, bénéficiaires de la loi du 17 Juin 1913, à compter du 1er Janvier 1937

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'article 3 de la loi du 14 Juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, modifié par l'article 192 de la loi de finances du 13 Juillet 1925, et l'article 5 du décret-loi du 30 Octobre 1935 précisant que le taux ne doit pas être inférieur à celui en vigueur au 1er Janvier 1935, ni supérieur à 300 francs par an.

Il expose également que le Conseil Municipal est appelé, à sa présente session, à fixer entre 22 frs 50 et 25 francs le taux de l'allocation mensuelle à servir aux bénéficiaires, en faisant remarquer qu'il importe au plus haut point que le taux soit un nombre simple.

Il fait ressortir que si le taux est supérieur à 25 francs, l'excédent sera à la charge exclusive de la commune.

M. le Maire invite le Conseil municipal à fixer ce taux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, propose au Conseil général de fixer à VINGT CINQ Francs le taux de l'allocation mensuelle à servir aux bénéficiaires de la loi du 14 Juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses, à compter du 1er Janvier 1937.

Construction d'un hôtel des postes

Le Conseil poursuivant l'étude de la construction d'un hôtel des postes et après échange de vues.

Considérant que la superficie totale de la propriété dans ses limites actuelles est d'environ 1.080 mètres carrés.

En admettant que la valeur en sera fixée à 185 frs le mètre, l'apport en terrain par la commune serait de 143.000 frs en chiffres ronds.

Qu'il faut prévoir les déboursés :

Demolition de la construction existante, compte tenu du transport des gravas et de la récupération de certains matériaux

15.000,-

1.200-

Bouche d'incendie

Modification de la chaussée du trottoir en accord avec l'administration des Ponts et Chaussées, et pavage de la partie comprise entre le trottoir et le nouvel immeuble environ

15.000-

Lanterne avec canalisation

1.500-

32.700.-

ce qui, avec les autres, donne 35.000 frs en chiffres ronds.

Décide à l'unanimité de limiter la participation de la commune à l'apport du terrain tel qu'il est estimé ci-dessus.

Qu'en aucun cas le nivellement du terrain ne saurait être pris en charge par la commune.

En compensation de ces déboursés la commune serait exonérée du versement annuel de 2400 frs, pour prolongation d'ouverture du Bureau de poste.

C'est sur ces bases que l'Assemblée pourrait envisager la réalisation du projet.

Le Conseil décide de porter la question du laver de la Rue de Lozère à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Assistance aux familles nombreuses

1935

Novembre

construction d'un hôtel des postes

l'avenir de la Rue de Lozère

Puits artésien

Le Conseil décide de pourvoir en séance plénière la discussion sur le puits artésien.

Deux demandes acceptées.

Allocation militaireAssistance aux femmes en couches - 3 admissions.Assistance aux vieillards - 2 admissions. 1 refet.Assistance médicale gratuite - 2 admissions. 1 refet

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.
18^h30.

Overlined signatures from left to right:
 Léonard, Deschamps, Delauix, Cholet,
 Gourdin, Courtois, Deneuve,
 Marchais, Pouyat, Tournier.

Un lundi 19 Avril 1937

Convocation du Conseil municipal à la mairie pour le
Samedi 24 Avril à 15 heures, en séance extraordinaire, à l'effet
de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour

Le Maire

Séance du 24 Avril 1937

Le vingt quatre avril mil neuf cent trente sept à dix sept
heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Etaient présents :

M. M. Decauville, Maire, Cholet, Deschamps, adjoint, Blanchet,
Leroux, Magnier, Pouyat, Favre, Coussaint, Hennegrave, Courdin, Boutinot,
Delahaye.

Absents excusés - M. M. Leborgne, Chastier, adjoints, Nantiez,
Broc, Lagat, Lefèvre, Flusin, Bouquin, Dupré, Delbes.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coussaint, lequel donne
lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté
à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du directeur de la Caisse
des dépôts et consignations, l'informant qu'il est nécessaire pour réaliser
l'emprunt de 50.000 francs, avant le 25 février 1938, de voter des
intérêts supplémentaires.

En supposant l'emprunt entièrement réalisé le 15 Mai 1937,
les intérêts dus, s'éleveraient à 2.333 francs 33, c'est-à-dire 833 francs 33,
au 25 Avril 1937, et 1.500 francs au 25 Février 1938.

Vote d'intérêts supplémentaires pour Ecoles provisoires

Envoyé le 25 Avril 1937
Reçu le 26 Avril 1937